

LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU

PAR DENIS POULET

Entrevue avec Sylvie Melsbach, directrice technique de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu



Directrice de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu (IQSAJ) depuis sa fondation il y a dix ans, Sylvie Melsbach en connaît un bout sur la question. Elle a notamment formé plus de 500 inspecteurs à la norme CAN/CSA-Z614, la référence en matière de sécurité des aires et équipements de jeu. Par ailleurs, spécialisée en psychomotricité, elle plaide depuis plusieurs années en faveur du jeu libre de l'enfant dans un contexte sécuritaire.

Agora Forum : *L'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu a dix ans cette année. Pourriez-vous nous rappeler les circonstances dans lesquelles cette organisation a vu le jour?*

Sylvie Melsbach : C'est une longue histoire un peu complexe, que je peux tenter de résumer. En 1998, je faisais partie du comité technique pour les aires de jeu de l'Association canadienne de normalisation (CSA), qui rédige et révisé la norme CAN/CSA-Z614. Cette norme était cependant très peu connue en milieu francophone et il n'y avait pas d'inspecteurs pour vérifier la conformité des aires et appareils de jeu à cette norme. L'Association canadienne des parcs et loisirs, l'ACPL, qui avait conçu un programme de formation d'inspecteurs, m'a engagée pour former des inspecteurs francophones au Canada.

En 2004, le ministère québécois de la Famille adopta un règlement obligeant les services de garde à conformer leurs équipements de jeu à la norme canadienne, ce qui m'a amenée à faire une tournée de la province pour former des inspecteurs. Cette année-là, le Regroupement des centres

de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) m'a embauchée pour soutenir l'application du règlement provincial.

L'ACPL vendait les licences de droit de formation d'inspecteurs, mais il n'y avait pas d'organisme provincial québécois pour acheter une telle licence. Au niveau national, il existait un Institut canadien de la sécurité dans les aires de jeu, qui pouvait servir de modèle. Pierre Morin, qui était très actif dans le milieu du loisir public québécois et était aussi membre du conseil d'administration de l'ACPL, s'est fait l'initiateur et le promoteur d'un institut québécois similaire à l'Institut canadien. En juillet 2008, nous avons présenté un projet d'entente avec l'ACPL pour obtenir une licence exclusive pour l'utilisation et la mise en œuvre du programme de formation national.

C'est ainsi qu'est né l'IQSAJ en 2009, formé de quatre partenaires : l'Alliance québécoise du loisir public, l'Association des architectes paysagistes du Québec, le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie et Canadian Training Network for Parks and Recreation.

« Les écoles évoluent plus lentement. Plus réticentes au changement, elles ne voient pas toujours les avantages éducatifs des structures de jeu dans la cour de l'école. »

AF : Où en est-on aujourd'hui au Québec dans la connaissance et l'application de la norme CAN-CSA Z614?

SM : Indéniablement, la norme est plus connue. Même si elle n'est pas d'application obligatoire dans les écoles et les municipalités, ces milieux peuvent de moins en moins l'ignorer. Des initiatives comme le projet Espaces ont contribué à la faire connaître aux municipalités. Les unités régionales de loisir et de sport (URLS), qui ont un mandat élargi depuis quelques années, ont maintenant des employés, qui ont suivi une formation d'inspecteur, pour soutenir tout particulièrement les petites municipalités en matière de sécurité dans les aires de jeu. On compte ainsi une vingtaine d'inspecteurs répartis dans les diverses Unités régionales de loisir et de sport du Québec.

Les écoles évoluent plus lentement. Plus réticentes au changement, elles ne voient pas toujours les avantages éducatifs des structures de jeu dans la cour de l'école. Aussi existe-t-il encore beaucoup d'équipements désuets dans les cours d'école.

La norme est révisée aux quatre ans et a tendance à être moins exigeante et plus facilement utilisable. Les gestionnaires ou propriétaires d'équipements pour leurs aires de jeu sont mieux outillés pour choisir de l'équipement en s'assurant que ce dernier est conforme à la norme CAN/CSA Z614 et plusieurs grandes villes se sont assurées de faire former certains employés comme inspecteurs en aires de jeu.

AF : On a pourtant l'impression que cette norme n'est pas accessible facilement. Il faut notamment payer pour se la procurer.

SM : Elle est accessible puisque toute personne peut aller sur le site de la CSA pour se la procurer. Toutefois, cette norme est un ensemble de dispositions techniques parfois complexes destinées aux fabricants, aux propriétaires et aux installateurs. L'important, pour un propriétaire ou un gestionnaire d'aire ou d'équipement de jeu, c'est d'exiger dans son appel d'offres, au moment d'acquiescer une nouvelle structure de jeu, que l'équipement qu'il veut se procurer est conforme à la norme et d'obtenir

AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ DANS CE MAGAZINE!

Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
ltoupin@loisirpublic.qc.ca



Photo : Joël Lemay

un certificat fourni par un service de certification externe (IPEMA) par lequel TÜV SÜD America atteste la conformité de produit du fabricant à la norme CAN/CSA-Z614. Une fois la structure installée, il devra cependant faire vérifier l'installation par un inspecteur compétent.

AF : *L'application croissante de la norme signifie-t-elle que les aires de jeu publiques sont de plus en plus sécuritaires?*

SM : Il y a vingt ans, on trouvait dans les parcs, les écoles et les services de garde des structures de jeu artisanales. Il y a même déjà eu des subventions pour engager des étudiants chargés de construire de telles structures. Depuis, on s'est montré de plus en plus conscient de l'importance de s'assurer d'acheter et d'installer des équipements d'aire de jeu sécuritaires et de bonne fabrication. Les fabricants, du moins les plus gros, n'ont cessé d'accroître la sécurité de leurs produits, notamment au chapitre des matériaux. Cela dit, il est toujours possible d'acheter des produits non conformes à la norme, où on retrouvera des déficiences évidentes pour un œil aiguisé, mais non perceptibles pour le commun des mortels.

Par ailleurs, il y a une nouvelle tendance à la « naturalisation » des aires de jeu. Pour ne pas s'encombrer de l'exigence d'appliquer la norme, des écoles ou des municipalités préfèrent parfois offrir des aménagements naturels où les enfants pourront jouer librement, courir, sauter, grimper, etc. La naturalisation des parcs et des cours d'école est assurément un atout pour le développement et la santé des enfants, mais les structures de jeu qu'offrent les fabricants aujourd'hui ont des avantages en matière de développement psychomoteur que ne peuvent offrir ces aménagements naturels. Il est nécessaire de fournir les deux pour soutenir le bien-être et la santé de nos enfants. Les nouvelles structures offertes présentement sur le marché sont à la fois sécuritaires et stimulantes, offrant plus de défis aux enfants qui les utilisent.

(Voir l'article suivant, « Avantages de l'utilisation d'une aire de jeu pour le développement des enfants », à la page 34.)

AF : *Confiner les enfants à des aires de jeu où il n'y a que des structures usinées et artificielles ne limite-t-il pas le jeu libre?*

SM : Je prêche pour le jeu libre des enfants depuis les années 80. Depuis, le discours sur le jeu libre s'est répandu, même si notre société a développé une espèce d'obsession de la sécurité. Il faut toujours rechercher un certain équilibre. La psychomotricienne que je suis répète souvent que les enfants ont besoin de prendre des risques, mais qu'il faut réduire au minimum les dangers d'étranglement, de fracture du crâne, de perte d'un organe ou de toute autre blessure grave. Si le discours sur le jeu libre est maintenant chose courante, on parle malheureusement beaucoup moins de l'importance des structures de jeu pour le développement de l'enfant.

Et s'il y a un droit de l'enfant de jouer librement, il y a aussi un droit de l'accompagnateur d'avoir les outils nécessaires pour que l'enfant puisse jouer librement.

AF : *Les gens qui achètent des équipements de jeu à installer dans leur cour ou sur leur terrain ont-ils des garanties que ces appareils sont sécuritaires?*

SM : La norme CAN/CSA-Z614 ne concerne que les aires de jeu publiques. Il n'y a pas de norme de sécurité canadienne pour les équipements de jeu résidentiels, mais il existe une norme américaine (ASTM/F1148-18). Les statistiques indiquent que les structures de jeu installées dans les cours résidentielles sont responsables d'environ 20 % de toutes les blessures subies dans les aires de jeu et que les enfants de un à quatre ans risquent davantage de se blesser à domicile que les enfants plus âgés. Il faudrait sûrement se pencher sur la question.

AF : *Un mot pour terminer sur les inspecteurs. Vous en avez formé quelques centaines, mais est-ce suffisant pour répondre à la demande? Ces inspecteurs doivent-ils se mettre à jour?*

SM : Pour les services de garde, les inspecteurs doivent être des professionnels, c'est-à-dire architectes,

architectes-paysagistes, ingénieurs ou technologues, ce qui limite leur nombre à une quinzaine. Mais c'est suffisant. Par ailleurs, des municipalités ont leurs propres inspecteurs et on trouve, comme je l'ai mentionné précédemment, une vingtaine d'inspecteurs qui sont des employés d'URLS. Tous les inspecteurs doivent repasser un examen de certification aux trois ans et, comme la norme va changer en 2020, une mise à jour générale va s'imposer.

J'invite les institutions et les organismes qui désirent faire inspecter leurs aires et structures de jeu à se rendre sur le site de l'IQSAJ (<https://www.iqsaj.com/besoin-dun-inspecteur>), où ils trouveront un répertoire des ressources disponibles.



The advertisement features a photograph of a woman and children playing on a colorful slide. Below the photo, the text reads: 'KARIBOU Activités motrices pour les 1 à 5 ans', 'Programme clé en main pour les municipalités!', 'Déjà plus de 60 sites d'activités!', 'Joignez le réseau des fournisseurs officiels et faites bouger vos tout-petits!', and 'www.KARIBOU.com'. At the bottom, there is a row of colorful cartoon animal characters.